



InsectoSec®

Accompagner vos clients avec efficacité

INSECTICIDE MULTICIBLE ALTERNATIF pour INSECTES RAMPANTS



NOUVEL INSECTICIDE ALTERNATIF

Efficacité garantie par homologation en préventif et curatif



EFFICACITÉ SUPERIEURE

100% d'efficacité à 3 jours
Agit plus rapidement, couvre plus de surface par rapport
aux produits asséchants à base de silice ⁽¹⁾



SÉRÉNITÉ GARANTIE

Contient < 0,1% de silice cristalline : sans risque pour l'être humain ⁽²⁾



Andermatt

🔍 DIOXYDE DE SILICIUM : UNE MATIÈRE UNIQUE

Insectosec® est constitué d'une forme de Dioxyde de Silicium amorphe non cristallin formée par les coquilles de micro-algues fossilisées. Leur exosquelette siliceux, une fois broyé, prend l'aspect d'une poudre blanche très fine. Insectosec® doit son efficacité à sa source premium de Dioxyde de Silicium, riche à plus de 90 % en silice amorphe.

UNE ACTION CURATIVE ET PRÉVENTIVE SANS RÉSISTANCE⁽³⁾

Contre les **insectes rampants** : fourmis, blattes, cafards... Conserve son efficacité tant qu'elle est présente, non aspirée ou lessivée (action préventive).

Mode d'action sans phénomène de résistance connu à ce jour.

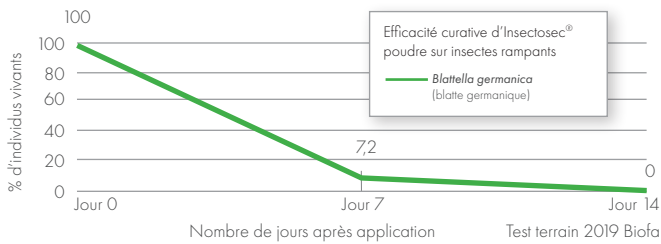
Passage de l'insecte sur la poudre.

Adhésion de la poudre par simple contact.

Mort de l'insecte par dessiccation.



EFFICACITÉ PROUVÉE CONTRE LES INSECTES RAMPANTS



Appliquer sur surfaces, fissures, crevasses et sur le chemin des insectes.

Dose d'emploi poudre : Insectes rampants dont blattes : 7g/m².

Dose d'emploi aérosol : Insectes rampants dont blattes : 150ml/m² (soit environ 9 à 10g/m²).

Se reporter aux instructions d'emploi et à la fiche de données de sécurité avant emploi.

UNE COMPOSITION QUALITE PREMIUM

✓ Contient entre 90 et 94% de silice amorphe
Utilisée en additif alimentaire et cosmétique.
Pas de risque pour l'être humain.

✓ Contient entre 6 et 10% de minéraux
Fer, Manganèse, potassium...
N'influe pas sur la qualité.



Contient moins de 0,1% de silice cristalline
Effets néfastes sur la santé si >0,1%.⁽²⁾

✓ **La sérénité avec Insectosec® d'Andermatt.**
« Un taux de cristalline <0,1% ne présente pas de risque pour l'être humain⁽²⁾ ou l'environnement dans le respect des conditions d'autorisation ». (Rapport d'expertise collective Saisine « n°2021-SA-0147_Punaises de lit » ANSES 2023)

2 FORMATS PROFESSIONNELS POUR LA LUTTE EN HYGIÈNE PUBLIQUE



EAN13	3760335110528	3760335110559
Référence article	AFRINSRAMPPAERO500	AFRINSRAMPPSERO2
Présentation	Aérosol 500ml	Seau 2kg
DLUO	24 mois	24 mois
Colisage indicatif	12	1



Pionnier des solutions pour l'agriculture biologique depuis plus de 30 ans, Andermatt accompagne les professionnels du marché du jardin et de l'hygiène publique avec une gamme de solutions innovantes, saines et efficaces, inspirées de la nature.

Poudre : Produit biocide insecticide TP 18. Substance active : dioxyde de silicium / Kieselguhr (CAS n° 61790-53-2) : 1000 g/kg (100 % m/m). Type de préparation : Poudre (DP) (poudre pour poudrage). Nom homologué : InsectoSec®. N° AMM : FR-2022-0059 1-1. Risque présumé d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées. Aérosol : Composition : Produit biocide insecticide TP 18. Substance active : dioxyde de silicium / Kieselguhr (CAS n° 61790-53-2) : 7,2 % m/m 49,2 g/l. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, veillez à toujours suivre les informations figurant sur l'étiquette du produit. Produit à usage professionnel. ⁽¹⁾Étude IZINOVATION 2024 comparant Insectosec et d'autres formulations de Dioxyde de silice asséchantes ou alimentaires à usage non biocide. ⁽²⁾Selon le rapport d'expertise collective Saisine « n°2021-SA-0147_Punaises de lit » (ANSES 2023). ⁽³⁾Connue à ce jour - Cette version remplace et annule les précédentes. EPI recommandés : consulter la Fiche de sécurité.

